



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 9 décembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

Date de la convocation
1^{er} décembre 2010

Date d'affichage
1^{er} décembre 2010

Objet de la délibération

*Pôle Services Techniques –
Service urbanisme - Attribution
de l'aide financière de la
Commune à l'acquisition de
logements en accession à la
propriété au quartier des Terrins
– Complément de la liste des
bénéficiaires.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le neuf décembre deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

CHAOUCHE Dalèl donne procuration à MONTBARBON Sophie,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François

Absentes :

AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Par délibération du 28 janvier 2010, le conseil municipal a décidé d'accorder l'aide financière de la commune au titre du Pass Foncier à 23 familles souhaitant acquérir un logement en accession sociale à la propriété dans le programme du quartier des Terrins, pour un montant de 70 000,00 euros.

Depuis le conseil municipal du 24 juin 2010, durant lequel les 23 foyers avaient été désignés pour recevoir cette aide, Mme ALLART Simone s'est désistée.

Il convient donc de compléter la liste par un nouveau bénéficiaire, M. LAJARIGE Sébastien.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 52,

VU les délibérations des conseils municipaux des 28 mai 2009, 28 janvier 2010, 19 mai 2010 et 24 juin 2010,

CONSIDERANT les candidatures à l'accès à la propriété,

Monsieur le maire propose d'attribuer cette aide aux personnes désignées dans le tableau ci-après.

Il est rappelé que le montant de la subvention varie en fonction de la composition du foyer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** d'accorder l'aide financière de la commune au titre du Pass Foncier aux 23 foyers désignés ci-dessous pour un montant total de 71 000,00 euros,

Nom	Composition du foyer	Montant de la subvention
Melle MAUVAIS Nathalie	1	3 000,00 euros
M. CREMADES Nicolas	1	3 000,00 euros
Mme RODRIGUEZ Virginie	1	3 000,00 euros
M. JOVER Pierre Yves	1	3 000,00 euros
Melle DUFOUR Nathalie	2	3 000,00 euros
Melle EVRARD Valérie	1	3 000,00 euros
M. KIRSCHBAUM Laurent	1	3 000,00 euros
Mme GRELET Anne Laure	1	3 000,00 euros
M. VERCHERE Alexandre	1	3 000,00 euros
Melle GALAIS Emilie	1	3 000,00 euros
M. TRUJILLANO Jérémy	1	3 000,00 euros
Melle SABATER Julie	1	3 000,00 euros
M. PREUD'HOMME Romain et Melle LECYGNE Sandrine	3	3 000,00 euros
Mme BIHAN Simone	2	3 000,00 euros
M. et Mme LARUE Fabrice	4	4 000,00 euros
M. et Mme MENINI Gérard	5	4 000,00 euros
M. MONGERO Christophe et Melle ROMAN Sandrine	2	3 000,00 euros
M. LE CUNFF Olivier Melle AUBURTIN Laetitia	2	3 000,00 euros
M. BATTISTINI Hervé	2	3 000,00 euros
M. CREMADES Michael et Melle QUEZADA Elodie	2	3 000,00 euros
M. BOURGEOIS Guillaume et Mme DOYEN Marie	2	3 000,00 euros
M. CREMADES Cyril	1	3 000,00 euros
M. LAJARIGE Sébastien	1	3 000,00 euros
	Total de la subvention Commune	71 000,00 euros

- **INDIQUE** que les subventions seront versées sur le compte de l'accédant après remise par le CIL Var d'une attestation d'octroi d'un Pass Foncier,

- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat,

DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

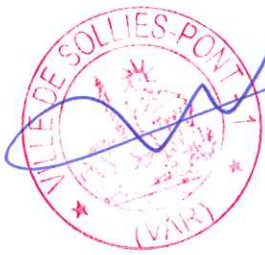
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an comme ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

14 DEC. 2010 13 DEC. 2010



000 00 000000 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 00 00 00 00 00 00 00
0000 00 00000000 000 000

00 000 0000 000 00 000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 00 00 00 00 00 00 00
00 0 00 00 000 0

00 00 00 00000 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0000 0
0 0 0 0 00 0
0 0 00 0000 000